

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avis relatif à l'ouverture d'un concours interne en vue de l'établissement d'une liste d'aptitude aux fonctions de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2010

NOR : IOCE0926429V

Un arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 6 novembre 2009, a ouvert au titre de l'année 2010 un concours interne en vue de l'établissement d'une liste d'aptitude aux fonctions de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels.

Ce concours aura lieu aux dates suivantes :

– à partir du mardi 16 mars 2010 : épreuves écrites d'admissibilité.

A partir du lundi 10 mai au 14 mai 2010 : épreuves orales d'admission.

Peuvent faire acte de candidature les sapeurs-pompiers professionnels âgés de trente-neuf ans au plus au 1^{er} janvier 2010 (sous réserve des reculs de limite d'âge prévus par les textes législatifs et réglementaires) et justifiant, par ailleurs, à la date de la première épreuve, de quatre ans de services effectifs en cette qualité.

Un arrêté publié sous forme d'avis au *Journal officiel* de la République française précisera ultérieurement le nombre d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude.

Les épreuves écrites et orales de ce concours se dérouleront dans les centres d'examen dont la liste sera fixée ultérieurement par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ce concours doivent :

– soit adresser, par écrit, une demande de dossier d'inscription, accompagnée d'une enveloppe affranchie à 0,90 € (format 23 cm × 33 cm) au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (direction de la sécurité civile, bureau du management et des concours, place Beauvau, 75800 Paris cedex 08) au plus tard le lundi 4 janvier 2010 (le cachet de la poste faisant foi) ;

– soit télécharger le dossier d'inscription sur le site internet du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales www.interieur.gouv.fr – onglet : A votre service – métiers et concours – calendrier des concours – sécurité civile – calendrier 2010 ;

– la date limite de réception des dossiers de candidature complets par l'autorité organisatrice du concours est fixée au lundi 11 janvier 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

Aucune suite ne sera réservée aux demandes de dossier faites hors délai (après le lundi 4 janvier 2010) et aux dossiers de candidature soit incomplets, soit parvenus hors délai (après le lundi 11 janvier 2010).